Iquioussen bloqué en France : comment le Maroc se fout de la gueule de la France !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 1 septembre 2022

Robert Lamoureux, une gueule bien plus sympathique que celle d ‘un certain Iquioussen…

La pantalonnade continue… Robert Lamoureux, arrête ta blague, ce n’est pas une affaire de canard… halal ou pas !

INFO EUROPE 1 – Iquioussen : le Maroc suspend le laissez-passer consulaire permettant son expulsion

Service PJ d’Europe 1 – le 31 août 2022

Le Maroc a suspendu mardi soir le laissez-passer consulaire permettant l’expulsion d’Hassan Iquioussen, a appris Europe 1 auprès de plusieurs sources à Rabat. Conséquences : s’il est arrêté, Iquioussen ne peut plus être expulsé pour le moment, même si selon plusieurs sources policières, les discussions se poursuivent entre la France et le Maroc.

INFO EUROPE 1

Le Maroc a suspendu hier soir, essentiellement pour des raisons de politique intérieure *(Tu parles mon colon ! Un acte INAMICAL caractérisé !)*, le laissez-passer consulaire permettant son expulsion. Europe 1 a appris l'information auprès de plusieurs sources à Rabat. Conséquences : s'il est arrêté, Iquioussen ne peut plus être expulsé pour le moment, même si selon plusieurs sources policières françaises, les discussions se poursuivent entre la France et le Maroc. Le laissez-passer consulaire, sésame indispensable pour expulser un étranger en situation irrégulière *(MAis par contre pour qu'il entre, pas de problème !)*, a été délivré le 1er août 2022. Il a une validité de 60 jours.

Une expulsion qui ne pourra pas être immédiate

Si le prédicateur est interpellé en France ou s'il est remis aux autorités françaises, il ne pourra pas être expulsé pour le moment. Concrètement, dès son interpellation, l'imam sera placé en Centre de rétention administrative, pendant une durée de 90 jours maximum *(Les Kerguelen comme le propose NDA, sûr qu'il préférera rentrer au Maroc !)*. Une période pendant laquelle la France cherchera vraisemblablement à faire lever la suspension du laissez-passer consulaire *(C'est imposer la levée de la suspension que la France doit obtenir ! Marre de ces pays ISLAMIQUES qui refusent de récupérer les leurs…)*.

Contacté, l'entourage de Gérald Darmanin s'est exprimé : « Il serait incompréhensible que ce document qui n'a d'autre fonction que d'officialiser la reconnaissance par le Maroc de la nationalité de Hassan Iquioussen soit suspendu. Comment peut-on reconnaître la nationalité d'un de ses ressortissants un jour et ne plus la reconnaître le lendemain ? (*Naïf ducon !*) «

L'imam toujours en fuite

Depuis l'annonce de son expulsion validée par le Conseil d'État mardi, l'imam Hassan Iquioussen s'est fait la malle et

est aujourd'hui en cavale. La police française a la conviction qu'il se trouve en Belgique. Dès mardi, le correspondant d'Europe 1 a pu constater, au pied de sa porte, que l'imam n'était plus là. Immédiatement après, le préfet du Nord et des Hauts-de-France Georges-François Leclerc, l'artisan de cette procédure d'expulsion extrêmement bien ficelée dans sa partie administrative, a fait un article 40, pour ce qu'on appelle une « soustraction à l'expulsion ».

La police judiciaire a été saisie et l'imam figure désormais dans le fichier des personnes recherchées, le « FPR ». La police belge est également à ses trousses. Si Hassan Iquioussen est arrêté en Belgique, la France lancera une commission rogatoire internationale ou un mandat d'arrêt européen pour le récupérer. Les deux pays ont l'habitude de travailler ensemble, la procédure pourrait donc être rapide. Qu'il soit arrêté en France ou en Belgique, l'imam devrait être expulsé peu de temps après vers le Maroc, plus précisément à Casablanca, depuis l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle. (*Que de dépenses d'énergie et de ronds ! Pendant ce temps, ils rigolent les barbus !*)

Plusieurs questions restent néanmoins en suspens, notamment depuis combien de temps Hassan Iquioussen a-t-il fui son domicile ? Plusieurs sources avancent un départ il y a quelques semaines, tout en laissant son téléphone portable chez lui. Cela signifierait que le fugitif faisait peut-être l'objet d'une surveillance technique de son téléphone mais que la surveillance physique, s'il y en a eu une, n'était pas sans failles.

Alors Moussa, il n'y a pas là comme une histoire de canard ? Et qui en est la risée… ?